

# BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION IMMOBILIER D'HABITATION – COMMERCE – PROFESSIONNEL TTC <sup>(1)</sup> AU 01/02/2023



PRIX DE VENTE				HONORAIRES	PRIX DE VENTE				HONORAIRES
De	1 €	à	39 999 €	3 000 €	De	350 000 €	à	379 999 €	15 000 €
De	40 000 €	à	59 999 €	4 000 €	De	380 000 €	à	409 999 €	16 000 €
De	60 000 €	à	79 999 €	5 000 €	De	410 000 €	à	439 999 €	17 000 €
De	80 000 €	à	99 999 €	6 000 €	De	440 000 €	à	469 999 €	18 000 €
De	100 000 €	à	119 999 €	7 000 €	De	470 000 €	à	499 999 €	19 000 €
De	120 000 €	à	139 999 €	7 500 €	De	500 000 €	à	549 999 €	20 000 €
De	140 000 €	à	159 999 €	8 000 €	De	550 000 €	à	599 999 €	22 000 €
De	160 000 €	à	179 999 €	8 500 €	De	600 000 €	à	649 999 €	26 000 €
De	180 000 €	à	199 999 €	9 500 €	De	650 000 €	à	699 999 €	30 000 €
De	200 000 €	à	229 999 €	10 000 €	De	700 000 €	à	899 000 €	40 000 €
De	230 000 €	à	259 999 €	11 000 €	De	900 000 €	à	1 199 999 €	50 000 €
De	260 000 €	à	289 999 €	12 000 €	De	1 200 000 €	à	1 499 999 €	60 000 €
De	290 000 €	à	319 999 €	13 000 €	De	1 500 000	et	Plus	5 % <sup>(3)</sup>
De	320 000 €	à	349 999 €	14 000 €					

Sauf convention contraire expresse entre les parties (Indiquée au mandat de vente) les honoraires sont à la charge du Vendeur (Mandant)

## HONORAIRES D'ÉVALUATION DE BIENS IMMOBILIERS D'HABITATION – COMMERCE – PROFESSIONNEL TTC <sup>(1)</sup> AU 01/02/2023

### PRESTATION OFFERTE

## BARÈME DES HONORAIRES LOCATION/GESTION LOCATIVE IMMOBILIERS D'HABITATION – BUREAU / COMMERCE / LOCAL TTC <sup>(1)</sup> AU 01/02/2023

### HONORAIRES DE LOCATION TTC <sup>(1)</sup> « IMMOBILIER D'HABITATION »

(comprenant les honoraires d'entremise et de négociation, et les honoraires de visite, constitution de dossier, rédaction du bail et état des lieux à la charge du bailleur et locataire).

**Honoraires bailleur = 1 mois de loyer hors charges**

**Honoraires locataire = 7,20€ x superficie (m2) du logement**

Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au Bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire (loi ALUR : 8€/m<sup>2</sup> pour les visites et constitution du dossier de location, 3€/m<sup>2</sup> pour l'état des lieux, soit au total 11€ TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable, dans la limite du montant d'un mois de loyer charges comprises).

#### Prestations complémentaires :

Honoraires de rédaction du bail sans recherche du locataire.....	<b>200 € à la charge du Bailleur</b>
Honoraires de rédaction d'un avenant au bail.....	<b>30 € à la charge du demandeur</b>
Honoraires d'état des lieux seul (entré ou sortie).....	<b>3 €/m<sup>2</sup> <sup>(2)</sup></b>
Honoraires location/bail Garage/Stationnement/Box.....	<b>60 € Partagé par moitié entre le bailleur et le locataire</b>

### HONORAIRES DE LOCATION TTC <sup>(1)</sup> « BUREAU / COMMERCE / LOCAL »

- A la charge du bailleur : 1 mois de loyer HT et hors charges

- A la charge du preneur : 1 mois de loyer HT et hors charges

### HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE TTC <sup>(1)</sup> - A la charge du Mandant

**Gestion seule pour un bien : ..... 8 % basés sur le montant des encaissements mensuels (loyer + charges)**

**Option garantie des loyers impayés : ..... 2,90 % basés sur le montant des encaissements mensuels (selon éligibilité du Locataire)**

**Option assurance Propriétaire non occupant : ..... 99 € dans le cadre d'un bail d'habitation d'une surface de 250 m<sup>2</sup> maximum.**

**En cas de pluralité de biens, nous contacter pour l'établissement d'un devis personnalisé.**

(1) TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

(2) Surface habitable – Article R\*111-2 du code de la Construction et de l'Habitat

(3) Pourcentage appliqué sur le prix de vente net vendeur